

DEMANDE DE CONTRAT CRECHE POUR VOTRE ENFANT

Fiche à remplir et à retourner au service administratif

Association Jo-Anna, rue du pont 46130 Puybrun - Tél : 05 65 10 92 07

. **Nom de l'enfant** :

. **Date de début de contrat** :

. **Date de fin de contrat** (au maximum le 31/12 de l'année en cours) :

. **Semaine type de présence de votre enfant** :

Rappel des heures d'ouverture : Puybrun 7h à 19h, Gagnac-sur-Cère 7h30 à 18h30

Si roulement, inscrivez dans « semaine type 1 » le type de la première semaine de présence prévue

ou fournissez nous un planning spécifique sur feuille libre lors de la demande de contrat

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine type 1					
Semaine type 2					
Semaine type 3					
Semaine type 4					
Semaine type 5					

. **Congés souhaités sur la période du contrat**

La demande de congés ne doit pas tenir compte des périodes de fermeture qui sont déjà prises en compte dans le calcul du contrat crèche.

Deux possibilités

<p>1. Les dates sont connues d'avance : Vous nous les communiquez, les jours seront déduits du contrat crèche mais ne pourront pas être modifiés, dans ce cas pas besoin de faire de demande avant de prendre vos congés. Dates de congés planifiés souhaités :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>2. Les dates ne sont pas connues d'avance : Vous évaluez votre besoin de congés sur la période du contrat crèche (hors fermetures), un capital est déterminé en fonction de votre demande, ils sont déduits dans le calcul du contrat, votre capital diminue au fur et à mesure que vous utilisez vos congés. En fin de période, si le capital n'a pas été entièrement utilisé, une régularisation vous est facturée. Une demande de congés devra être déposée à la crèche par écrit au minimum 8 jours avant la date de début de la période de congés (cf règlement de fonctionnement).</p> <p>Nombre de congés non planifiés souhaités :.....</p>
---	--

Merci d'être précis dans votre demande afin d'éviter une mauvaise interprétation de votre souhait, si votre enfant vient à temps partiel, donner le nombre de jours prévus au contrat à déduire, ou le nombre d'heures si les jours n'ont pas tous la même durée). N'hésitez pas à contacter le service administratif en cas de besoin.

Signature du responsable de la structure

Signature des parents :

Fait à

Le